

VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE. 320

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DE CONFERENCE DE L'ODEUM – RUE ANTOINE MARTY

ASSOCIATION "Regard Caméra"

La Commune de Carcassonne met à la disposition de l'association "Regard Caméra", représentée par son Directeur, Monsieur Robin Berthomieu, dont le siège social est sis 1 rue Maubec à 31830 PLAISANCE DU TOUCH, la salle de conférence située à l' ODEUM, 64 rue Antoine Marty à Carcassonne, sur la parcelle cadastrée AL 672

La présente mise à disposition est consentie:
à la date et horaires suivants:

Samedi 27 novembre 2021, de 9 h à 12 h

- pour l'objet suivant: **Conférence de presse du Festival International du Film Politique**

La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit. Le bailleur prend en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

La présente convention a pour but de fixer les conditions de cette mise à disposition.

Il convient de procéder à la signature de cette convention.

Carcassonne, le 03 DEC. 2021

Le Maire,

Gérard BARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20211203-decision21330-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2021

Affichage : 03/12/2021

